

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 23 juin 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	42
Votants :	44
Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Daniel BOUTOT, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Roland MOULINIER, Charles SOL, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Création d'un service commun en matière d'urbanisme

Au regard des premières orientations de l'étude de mutualisation des services engagée par la Communauté de Communes et compte tenu du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme pour cinq communes du territoire communautaire, cette mutualisation pourrait, dans un premier temps, porter sur la création d'un service urbanisme permettant la prise en compte de la dimension communautaire en matière d'instruction des actes d'urbanisme.

Sur le plan juridique, cette mutualisation s'opèrerait par la création d'un « *service commun* » (article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités territoriales), répondant aux caractéristiques suivantes:

Pas de transfert de compétence, chaque structure constituant le service commun conservant ses compétences propres (par exemple, l'instruction des actes d'urbanisme est faite pour le compte des Maires).

Le service commun est géré par la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort et est placé sous l'autorité de son Président.

Le service commun est mis à disposition par convention aux communes qui souhaitent en bénéficier.

Organisation et missions du service commun.

- Le service commun a pour but d'apporter une assistance aux Communes pour les documents d'urbanisme, instruction des actes d'urbanisme.
- Concernant les **moyens humains**, il s'agirait d'affecter au **service commun l'emploi existant suivant**: 1 adjoint administratif territorial 2^{ème} classe pour 0,7 ETP.

Le Conseil de Communauté, DECIDE à l'unanimité

LA CREATION D'UN SERVICE COMMUN (article L.5211-4-2 du CGCT) en matière d'instruction des actes d'urbanisme placé sous l'autorité de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à conventionner avec les Maires des Communes membres.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions de transition entre l'Etat et la Communauté de Communes pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme à l'avenir (conseil et expertise pour les situations complexes, animation du réseau ADS, veille juridique et jurisprudentielle).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de transfert des données informatiques entre la Communauté de Communes et la DDT de la Dordogne (conventions d'échanges de données localisées entre personnes publiques).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ou protocole d'accord entre l'Etat, les Directeurs des Archives Départementales et la Communauté de Communes dans le cadre de la mise à disposition d'archives détenues par les DDT de la Dordogne.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte ou convention relative à la mise en place de ce service commun.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 02/07/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150630-DE2015062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2015

Publication : 03/07/2015